

# Définition de la qualité

Les critères de qualité pour le bois et les panneaux à base de bois dans la construction et l'aménagement intérieur (bois et panneaux à base de bois, 2010) servent de base au chapitre 3 – lames rabotées de résineux et de feuillus.

Au niveau de la qualité des bois rabotés en bois résineux, nous différencions fondamentalement les lames rabotées tirées de bois de petit diamètre, noueux (= défaut) et des lames rabotées tirées de bois de grand diamètre (explicitement désigné).

## Lames rabotées tirées de bois de petit diamètre (noureux)

### **A** Qualité supérieure (anciennement A)

Bois avec des nœuds fins pour des domaines avec des exigences accrues quant à l'aspect. Cette qualité est limitée dans la disponibilité et peut demander une augmentation du triage en fonction de la commande. La disponibilité doit être vérifiée au préalable.

### **N1** Qualité normale (anciennement A/B pour lambris)

Bois avec des nœuds fins pour des domaines avec des exigences normales quant à l'aspect. Notre qualité N1 contient aussi de la qualité A produite (lambris d'intérieurs et de toiture pour le logement, lambris extérieurs, lames de plancher).

### **N1/N2** Qualité normale (anciennement A/B pour le coffrage)

Classe mixte, en principe qualité N1

Poches de résine, fissures de nœud et dimensions de nœuds selon la qualité N2.

### **N2** Qualité normale rustique (anciennement B)

Bois avec des nœuds fins purs pour des domaines avec des exigences réduites quant à l'aspect (lambrissage, revêtements d'habitation, bâtiments commerciaux, sols de combles, etc).

### **I** Qualité industrielle (anciennement C ou IV)

Bois pour des domaines sans exigence quant à l'aspect (surfaces rugueuses, faux lambris, etc).

## Lames rabotées tirées de bois de grand diamètre (peu de nœuds)

### **A'** Qualité supérieure (anciennement I/II)

Bois pratiquement sans nœud pour des domaines avec des exigences accrues quant à l'aspect. Cette qualité est limitée dans la disponibilité et peut demander une augmentation du triage en fonction de la commande. La disponibilité doit être vérifiée au préalable.

### **N1'** Qualité normale (anciennement II)

Bois avec peu de nœuds, pour des domaines avec des exigences normales quant à l'aspect. Notre qualité N1 contient aussi de la qualité A produite (lames extérieures, lames de plancher).

## **N2' Qualité normale rustique** (anciennement III)

Bois pour des domaines avec des exigences réduites quant à l'aspect (lambris de toiture, bâtiments commerciaux, sols de combles, etc).

## **I Qualité industrielle** (anciennement IV)

Bois pour des domaines sans exigence quant à l'aspect (surfaces rugeuses, coffrages, etc).

## **Classes mixtes** (p. ex. A/N1)

Correspond à un triage libre dans la raboterie, qui est fixé par les critères des classes standard.

## **Définition rift/demi-rift**

Pièce de bois dont les couches d'accroissement forment un angle de 90°-60°, mais d'au moins 30°, avec la face extérieure.

---

Les critères pour le classement selon l'aspect sont regroupés dans les tableaux 3.1-2 et 3.1-3 dans les «Critères de qualité dans la construction et l'aménagement intérieur» ou sur notre page d'accueil [www.olwo.ch](http://www.olwo.ch).

Pour plus d'informations, veuillez consulter les fiches techniques de l'Association Suisse des Raboteries sur [www.vsh.ch](http://www.vsh.ch).

### **Classes de qualité et volume de production de bois raboté**

Le document „usages du commerce“ constitue la base de la qualité du bois dans la construction et l'aménagement intérieur (2010). Des écarts défavorables des critères limites requis pour la classe sont d'environ 5% pour la quantité, sous réserve de marchander les produits standard.

#### **Volume de production:**

Les articles de bois raboté sont livrables en principe dans un nombre précis de pièces. Par suite de disponibilité, nous tolérons une différence de longueur jusqu'à maximum 3% sur la quantité commandée.

Les produits rabotés des articles en commission et des fabrications spéciales tolèrent une quantité supplémentaire à la production. Les lambris et les coffrages extérieurs en épicea maximum 5%, les autres produits maximum 10%.

Les commandes complémentaires sans défaut sont comptés comme des nouvelles commandes.